

TARIFS AU 01/10/2021 - MONACO

CONDITIONS TARIFAIRES SOCIETE GENERALE PRIVATE BANKING



**C'EST VOUS
L'AVENIR**



SOCIETE GENERALE
Private Banking

Chère Cliente, Cher Client,

Vous trouverez dans les pages suivantes les conditions appliquées aux solutions financières proposées par Société Générale Private Banking à Monaco.

Avec Société Générale Private Banking, vous accédez à une gamme complète et innovante de produits et services sur-mesure.

Nos équipes de banquiers privés s'appuient sur le savoir-faire de nombreux spécialistes pour organiser, valoriser ou transmettre votre patrimoine : équipes d'ingénierie financière et patrimoniale, experts en financement, analystes économiques et gérants de portefeuilles.

Pour vous, c'est l'assurance d'une vision globale de votre patrimoine.
Pour nous, c'est un engagement de chaque instant : vous proposer des solutions à votre image.

Très cordialement.

SOMMAIRE

VOS INVESTISSEMENTS	3
Gestion discrétionnaire	4
Conseil en investissement	4
Exécution d'ordres	5
Autres opérations sur titres	5
COMPTES DE PAIEMENT	6
Services & frais associés	6
Gestion de compte	6
AUTRES FRAIS	7
Coffres	7
Financements	7
INGENIERIE PATRIMONIALE	7
GLOSSAIRE	8

VOS INVESTISSEMENTS

Introduction

Nous mettons à votre disposition une sélection de services selon vos besoins :

- › délégation de la gestion de vos actifs
- › accompagnement de vos décisions d'investissements avec conseil plus ou moins étoffé
- › exécution simple de vos transactions

Ces services peuvent nécessiter la signature d'un mandat de gestion ou d'un contrat de conseil en investissement ou encore d'un formulaire d'adhésion pour les accès à notre salle des marchés. Ils sont accessibles suivant un certain seuil d'actifs, tels que décrits dans les offres qui suivent.

Ils font l'objet d'une tarification selon plusieurs postes principaux, la commission de gestion ou de conseil ou les droits d'accès à la salle des marchés, les courtages et les droits de garde.

Les tarifs s'entendent hors taxes. Ceux-ci sont prélevés selon les règles fiscales en vigueur.

Les présentes conditions tarifaires ne représentent qu'un extrait des principales conditions applicables aux opérations courantes de la clientèle de banque privée. Elles peuvent être modifiées à tout moment avec un préavis d'un mois. La version authentique est la version en langue française. En cas de divergence avec des versions dans d'autres langues, le texte français est le seul à faire foi.

Commission de gestion ou conseil / droits d'accès à la salle des marchés

Les capitaux gérés ou faisant l'objet d'un contrat de conseil en investissement sont soumis à une commission de gestion (selon le profil de gestion le cas échéant) ou de conseil.

Elle couvre les services suivants selon le cas :

- › l'exécution de la mission de gestion discrétionnaire de vos actifs ou de la mission de conseil plus ou moins étoffé selon votre appétence
- › l'analyse des besoins et la formulation d'une proposition d'investissement en ligne avec le profil d'investisseur défini
- › le suivi régulier des risques inhérents à votre portefeuille
- › les contacts privilégiés et réguliers avec votre gérant / conseiller en investissement selon la fréquence prévue par l'offre
- › selon le type d'offre, un rapport de gestion personnalisé

Pour les services adossés à notre salle des marchés, les droits couvrent :

- › un accès privilégié à nos spécialistes de marchés
- › des horaires de trading étendus
- › un suivi rapproché de vos opérations
- › si vous êtes catégorisé Professionnel, un accès à des informations tactiques, un pilotage rigoureux et optimisé de votre capacité d'investissement

Ces commissions et droits d'accès sont exprimés en un pourcentage annuel. Ils sont prélevés trimestriellement par anticipation et calculés sur les actifs considérés dont la valorisation est arrêtée au dernier jour ouvrable du trimestre précédent.¹ Ils se déclinent selon nos offres telles que décrites en pages suivantes.

Courtages

Les courtages couvrent les frais d'exécution de vos ordres. Ils s'appliquent au montant traité (nombre de titres x prix d'exécution) à l'achat comme à la vente. Les taxes sur transactions financières, les frais de timbres et les frais de broker appliqués au montant traité s'ajoutent le cas échéant.

A l'achat, le jour de valeur débit des liquidités correspond au jour de transaction ; à la vente, le jour de valeur crédit des titres correspond à la date de paiement de la contrepartie.

Les actions et titres assimilés sont regroupés sous un même tarif.
Les obligations et titres assimilés sont regroupés sous un autre tarif.

Droits de garde sur valeurs mobilières

Les droits de garde couvrent :

- › la conservation de vos titres et assimilés² (mise en place des infrastructures garantissant, dans un environnement sécurisé, le dépôt, la restitution et la conservation de la valeur de vos actifs déposés). La conservation de vos titres implique de recevoir les titres entrants et d'exécuter les livraisons.
- › l'administration, la surveillance et le suivi de vos titres (gestion générale de vos droits, des assemblées générales, opérations sur titres telles qu'augmentation de capital, souscriptions, divisions, Offre Publique d'Achat, etc.).

Ils sont prélevés trimestriellement par anticipation sur la dernière valorisation boursière du trimestre précédent. La tarification inclut les frais de sous-dépositaires. Ils s'appliquent à tout titre, or et métaux précieux. Sont exemptés les titres tenus à disposition du client pour retrait à nos guichets dans un délai maximum d'un mois.

Les droits perçus demeurent acquis à la Banque alors même que le dépôt titre serait retiré avant la fin du trimestre échu. La tarification des droits de garde se décline selon nos offres telles que décrites en pages suivantes.

¹ Pour tout contrat prenant effet en cours de trimestre, la première commission calculée sur base des actifs initiaux sera prélevée au prorata temporis

² Y compris les contrats financiers (notamment options et futures)

GESTION DISCRETIONNAIRE

Commission de gestion <i>Hors droits de garde et courtages</i>	Mandat « Signature profilée »	Mandat « Signature personnalisée » <i>à partir de 5M €</i>
< 5M	0,90%	Non accessible
5M - 10M	0,80%	0,70%
10M - 20M	0,70%	0,60%
> 20M	0,60%	0,50%
Courtages <i>Hors frais de broker</i>	Fonds d'investissement (toutes classes d'actifs) : gratuit ETFs actions : 0,70% ETFs obligations : 0,40%	Actions (titres vifs / ETFs) : 0,70% Obligations (titres vifs /ETFs) : 0,40% Fonds actions / mixtes : 0,70% (à l'achat uniquement) Fonds obligataires : 0,40% (à l'achat uniquement) Fonds alternatifs : 1,00% (à l'achat uniquement)
	Produits structurés : 0,50% Options listées / warrants : 1,40% Autres : 1,00%	

*Les commissions de gestion sont fixes et calculées sur l'ensemble des actifs gérés.

Un minimum de 2000 EUR de commission de gestion sera perçu pour le mandat Signature profilée et 5000 EUR sur le mandat Signature personnalisée.

Mandat Select : La commission de gestion à 0,50% (HT) inclut les courtages et les droits de garde.

Minimum d'accès : 250 000 EUR

CONSEIL EN INVESTISSEMENT

Commission de conseil <i>Hors droits de garde et courtages</i>	Advanced	Expert	Prime Market Access <i>réservé aux professionnels</i>
> 2M	0,50%	Non accessible	Non accessible
> 5M		0,80%	0,30%
Courtages <i>Hors frais de broker</i>	Actions et assimilés : 0,7% - Min 80 € Obligations et assimilés : 0,4% - Min 80 € Fonds actions – mixtes : 1% à l'achat et gratuit à la vente Fonds obligataires : 0,6% à l'achat et gratuit à la vente Fonds monétaires : gratuit à l'achat et à la vente Fonds de gestion alternative : 1,5% à l'achat et gratuit à la vente Produits structurés : 0,5% Options listées, warrants : 1,4% de la prime Autres : 2%		

Un minimum de 5000 EUR de commission de conseil sera perçu pour les prestations Advanced et Expert.

EXECUTION D'ORDRES

Type d'offre	< 20 K €	20 - 100 K €	100 - 200 K €	> 200 K €	Minimum de perception
Actions	1,20 %	1,05 %	0,90 %	0,75 %	80 €
Obligations	0,80 %	0,70 %	0,60 %	0,50 %	
Fonds actions – mixtes	2 %	1,90 %	1,70 %	1,50 %	80 € gratuit à la vente pour les courtages
Fonds obligataires	1,20 %	1,10 %	0,90 %	0,80 %	
Fonds monétaires	0,50 %	0,40 %	0,30 %	0,20 %	
Gestion alternative	2,50 %	2,40 %	2,20 %	2 %	250 € gratuit à la vente
Produits structurés	De 0,50 % à 2 % selon le sous-jacent				80 €
Options listées, warrants	2 % de la prime hors frais de correspondants				80 € hors frais de correspondants
Autres produits	Nous consulter				

AUTRES OPERATIONS SUR TITRES

Réception et transfert de titres

- › Réception de titres en votre faveur : gratuit
- › Transfert entrant : gratuit
- › Transfert sortant : 25 € par ligne + 0,10 % du montant

Les frais d'envoi, d'assurance ainsi que les frais payés à nos dépositaires sont à la charge du client.

Les titres tenus à disposition et non retirés à nos guichets dans un délai de 1 mois seront redéposés sur votre compte titres et seront donc soumis à des droits de garde.

DROITS DE GARDE

Tranche EUR	Droits de garde
≤ 1 M €	0,35 %
> 1 M € ≤ 2 M €	0,25 %
> 2 M € ≤ 10 M €	0,20 %
> 10 M €	0,15 %
Minimum de perception annuelle 1 000 €	

COMPTES DE PAIEMENT

SERVICES & FRAIS ASSOCIES

Services	Frais	
Services de compte généraux		
Tenue de compte	Compte de particuliers et de sociétés Frais prélevés trimestriellement, incluant : <ul style="list-style-type: none"> › un compte multidevises › l'accès en ligne à vos comptes via Private E-Banking (consultation comptes et documents, virements, messagerie sécurisée) › émission de chèque de banque › un relevé fiscal annuel : relevé récapitulatif indiquant pour l'année écoulée les revenus perçus (intérêts et dividendes, etc.), les plus ou moins-values de cession de valeurs mobilières, les retenues à la source ou crédits d'impôts à faire valoir, les frais éventuellement déductibles (hors relevé spécifique d'aide à la déclaration fiscale) Le cas échéant, facturation des frais de prestataires externes.	250 € / trimestre
Clôture de compte		250 €
Envoi de relevé de portefeuille spécifique		De 100 € à 300 € / an
Envoi de courrier en sus		30 € l'unité
Découverts non autorisés		
	Comptes en : - EUR - Autres devises	Taux d'intérêts débiteur Taux de référence ¹ + 8 % Nous consulter
Paielements		
Virement	- Sortant via votre banquier privé la date de valeur d'application est J+2 - Entrant	0,1 % + frais à notre charge Minimum : 15 € Maximum : 250 € Gratuit (hors frais de correspondants)
Chèque	Remise de chèque à l'encaissement : - Tiré sur France ou Monaco - Tiré sur d'autres pays	Gratuit Nous consulter
Espèces		
Retrait d'espèces au guichet	EUR (valeur J) Autres devises – montant minimum contre-valeur 5000 € Réservation 48H à l'avance pour les retraits espèces en devises et les retraits > 8 000 €	Gratuit Nous consulter
Achat /vente devises	En cas de devises indisponibles, prévoir 48h de délais après commande	Max 0,5% du montant en devise
Change comptant	La date de valeur de l'application est J+2	Nous consulter
Opération sur Or		2% à l'achat et à la vente (hors taxes légales)

¹ Le taux de référence utilisé est Euro Short Term Rate (ESTR), voir Glossaire
Si le taux de référence est inférieur à 0, la valeur 0 sera retenue pour le calcul du taux de découvert.

AUTRES FRAIS

› Coffres-forts

Volume en dm ³	Hauteur en cm	Frais de location par an
10	8,5	500 €
22	18,5	600 €
34	28,5	700 €
58	48	900 €
123	48	2 500 €
1080	182	7 000 €

Ouverture forcée du coffre-fort 1 000 €

› LEI (Legal Entity Identifier)

Attribution initiale ou renouvellement 200 €

› Relevé spécifique d'aide à la déclaration fiscale (hors IFU)

250 € / relevé

› Placement à terme

Mise en place d'un dépôt à terme Gratuit
Rémunération des dépôts Nous consulter

› Frais de succession

Ouverture du dossier 500 €
Clôture du dossier 0,5% - Max 50 000 €

› Opérations de recherches

Copie de relevé de compte 15 € l'unité
Recherche de documents 50 € / unité
Recherche complexe Nous consulter

› Répercussion des taux de dépôts négatifs en Euros et en Francs Suisses :

EUR : 0,50 % par an
CHF : 0,75 % par an

Les taux indiqués ci-dessus correspondent aux taux directeurs en vigueur au moment de la parution de ce document, respectivement de la Banque Centrale Européenne appliqué à la facilité de dépôt et de la Banque Nationale Suisse ; ils seront ajustés selon l'évolution-même de ces taux.

Les intérêts sont calculés sur base journalière et facturés trimestriellement.

INGENIERIE PATRIMONIALE

Véritables architectes de patrimoine, nos spécialistes en ingénierie accompagnent les clients dans l'organisation de la détention et la gestion de leurs actifs. Ils s'appuient sur une grande diversité d'instruments pour organiser la détention de patrimoine : assurance-vie (FAS, FID, FIC, Fonds externes, Fonds à capital garanti en euros et en devises), contrats de capitalisation, FIS, SPF et SCSp*.

Aux côtés des clients et de leurs conseillers, nos ingénieurs patrimoniaux travaillent à la mise en place de ces solutions.

*Se référer au Glossaire en dernière page de couverture

FINANCEMENTS

Nous consulter

- › Crédits hypothécaires
- › Découverts et avances patrimoniales
- › Crédits Lombard
- › Cautions et garanties avec dépôt de garantie

Si l'opération nécessite l'intervention d'un correspondant étranger, les frais supplémentaires liés seront répercutés au client donneur d'ordre ou bénéficiaire suivant l'accord préalable.

En cas de modification du contrat de crédit à l'initiative du Client, ce dernier sera redevable des indemnités d'un montant de 30% des frais de dossiers avec un minimum de 2 500 €.

GLOSSAIRE

FORMULES DE GESTION CONSEIL

Advanced

Le conseil en investissement au client sera fourni de façon régulière par un conseiller en investissement et portera sur l'allocation d'actifs et des thématiques au travers d'un univers d'investissement diversifié accessible à tous types d'investisseur.

Expert

Le conseil en investissement au client sera fourni sur-mesure avec un fort niveau d'interactions par un conseiller en investissement et portera sur l'allocation d'actifs et des thématiques au travers d'un univers d'investissement très large, s'adressant aux investisseurs avertis.

INGENIERIE PATRIMONIALE

FAS : Fonds d'Assurance Spécialisé

Le FAS est un support de contrat d'assurance-vie / de capitalisation qui permet au souscripteur d'effectuer sa propre allocation d'actifs, avec l'aide d'un conseiller expert en investissements. Ce support répond aux besoins des clients souhaitant avoir la maîtrise finale sur leurs investissements.

FID : Fonds Interne Dédié

Au travers d'un FID, le souscripteur d'un contrat d'assurance-vie / de capitalisation délègue la gestion quotidienne de ses actifs à un expert dédié, qui investit lesdits actifs selon le profil de gestion souhaité par le souscripteur, qui tient compte notamment de son profil de risque et de ses objectifs de rendement.

FIC : Fonds Interne Collectif monoligne

Support d'investissement d'un contrat d'assurance-vie / de capitalisation qui permet d'investir et de porter dans la durée un produit financier tel qu'un produit structuré, une action ou une obligation.

FIS : Fonds d'Investissement Spécialisé

La détention d'un FIS est réservée aux investisseurs institutionnels ou professionnels et aux particuliers considérés comme avertis. Le FIS permet de gérer un portefeuille de valeurs mobilières, de réaliser des opérations de capital investissement et de détenir de l'immobilier.

SPF : Société de gestion et de Patrimoine Familial

La SPF facilite l'acquisition, la détention et la gestion des actifs financiers en détenant un portefeuille de valeurs mobilières, des titres de participations et en planifiant la succession.

SCSp : Société en Commandite Spécial

La SCSp permet de gérer un portefeuille de valeurs mobilières, de détenir de l'art ou de l'immobilier, des titres de participations, d'aménager la gouvernance de ces actifs et de planifier leur transmission.

SOCIETE GENERALE PRIVATE BANKING (Monaco)

S.A.M AU CAPITAL DE 7.650.000 EUROS

RC MONACO 96 S 03214

SIEGE SOCIAL: 11 AVENUE DE GRANDE-BRETAGNE

MC 98000 MONACO – BP 250

TEL +377 97 97 58 00

FAX +377 97 97 58 06

www.privatebanking.societegenerale.mc

FORMULES DE GESTION DISCRETIONNAIRE

Gestion « Signature profilée »

La gestion Signature profilée utilise majoritairement des supports de Gestion Collective (OPCVM), des trackers (Exchange Traded Funds), des produits structurés et autres.

Gestion « Signature personnalisée »

La gestion Signature personnalisée fait appel à l'ensemble des produits et instruments financiers disponibles (i.e. : actions et obligations en direct, OPCVM, trackers, produits structurés et autres), en privilégiant les investissements directs.

Select

L'offre Select est un mandat de gestion discrétionnaire permettant au client de déléguer la gestion quotidienne de ses actifs à un gérant de portefeuille dédié au travers d'un portefeuille diversifié en termes de classes d'actifs et de zones géographiques, exclusivement composé de produits du Groupe Société Générale (Fonds Moorea et ETFs Lyxor).

L'allocation d'actifs sera déterminée de manière systématique et quantitative puisque cette offre repose sur un modèle de détection de tendances sur les 5 marchés d'actions principaux : Europe, Etats-Unis, Royaume-Uni, Japon et Marchés Emergents.

SUBSTITUTION D'INDICE DE REFERENCE

Euro Overnight Index Average (EONIA) : taux de référence pour les opérations de prêt interbancaires au jour le jour pratiqué dans la zone euro. Depuis le 02 octobre 2019, ce taux est calculé en ajoutant 8,5 points de base au taux €STR. Il sera définitivement remplacé par l'€STR à compter du 03/01/2022.

Euro short-term rate (€STR) : taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro. Le taux est publié par la Banque Centrale Européenne à 8 heures (heure d'Europe centrale) tous les jours d'ouverture de TARGET 2. Société Générale Private Banking Monaco s'y réfère pour calculer le taux de découvert en compte.

Euro Interbank Offered Rate (EURIBOR) : taux interbancaire gratuit entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro. Il est calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro. Il est calculé sur la base de 360 jours et est diffusé à 11h le matin si au moins 50% des établissements constituant l'échantillon ont effectivement fourni une contribution. La moyenne est effectuée après élimination des 15% de cotation extrêmes (le nombre éliminé est toujours arrondi) et exprimée avec trois décimales.